



INFOS-

FÉDÉRATION DES AGENTS INDÉPENDANTS ET REPRÉSENTANTS

VENTE

FORMATION **A**VANTAGES **I**NFORMATIONS **R**ÉSEAUX

Vous qui vous déplacez régulièrement avec votre véhicule, afin de visiter votre clientèle, nous vous proposons d'adhérer à notre association FAIR et vous bénéficierez d'importants "Avantages" ainsi que des réductions lors de l'achat de votre voiture ou d'accessoires :

Avec la **Jubin Card** vous bénéficiez de réductions, sur l'essence et avec la **Carte ESSO** vous obtenez une réduction de 2,5 cts par litre !

A l'heure où tout le monde essaye de faire des petites économies, celles-ci sont plutôt les bienvenues.

Si vous désirez changer de voiture, certaines marques comme **Volvo, Fiat, Alfa Roméo et Lancia** vous offrent des conditions très favorables, selon le modèle.

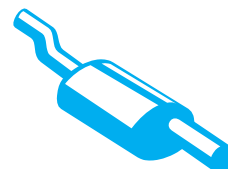
Vous devez remplacer vos pneus d'hivers par des pneus d'été, alors rendez-vous chez **Pneus Dominique ou Roduit Pneumatiques et Cie.**

Si vous voulez louer une voiture, alors adressez-vous chez **Europcar**, ils vous accorderont une réduction importante.

Enfin, si vous avez des problèmes avec vos pots d'échappements, batteries, freins ou tout autres fournitures relatives à votre véhicule, vous pouvez vous rendre chez **Manuco SA** qui vous accordera un rabais selon les articles.

N'hésitez pas à profiter de ces nombreux "Avantages" et à consulter notre site Internet www.f-a-i-r.ch ou à lire notre journal INFOS-Vente pour bénéficier d'autres "Avantages" dans d'autres domaines !

Et n'oubliez pas ! Les gilets de sécurité obligatoires dans plusieurs pays d'Europe et vivement recommandés en Suisse, sont toujours à votre disposition au secrétariat central à Genève pour un prix spécial de CHF 5.- !



C

ommunications officielles de la *FAIR*

CANDIDATS

Actifs

GENEVE

Skalski Serge - 1954
Chemin du Jonc 24 -
1218 Grand-Saconnex
Indépendant

ADMISSIONS

Actifs

LA FRIBOURGEOISE

Nuzzo Giancarlo
Rue de la Lenda 15
1700 Fribourg

Schneider Martin

Rte du Centre 10
1723 Marly

AGENDA 2009 FOIRES-EXPOS

LAUSANNE | Palais de Beaulieu

- **Comptoir suisse**
du 18 au 27 septembre 2009

GENEVE | Palexpo

- **17^e Salon de la voiture d'occasion**
du 5 au 6 juin 2009
- **57^e Foire de Genève, Floralties internationales**
du 13 au 22 novembre 2009

MARTIGNY

- **50^e Foire du Valais**
du 2 au 11 octobre 2009

SAINT-GALL

- **Olma**
du 8 au 18 octobre 2009

Fermeture des bureaux

Ascension :

jeudi 21 mai et vendredi 22 mai 2009

Pentecôte : lundi 1^{er} juin 2009



DATES IMPORTANTES A RETENIR

- **2^e conférence sur le Burn-out:**
le samedi 12 septembre 2009
- **Assemblée des délégués:**
le samedi 27 juin 2009
- **Assemblées des présidents:**
le mercredi 27 mai 2009 à 17h00
le samedi 21 novembre 2009 à 10h00
- **Assemblées générales:**
La Chaux-de-Fonds le 15 octobre 2009
Valais le 16 octobre 2009
Bienne le 17 octobre 2009
La Vaudoise le 22 octobre 2009
Neuchâtel le 23 octobre 2009
La Fribourgeoise le 31 octobre 2009

Editeur: Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20 – 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30
– **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publicité:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.-; **réclames:** 3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:** Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève, Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.



RSM, société française (près de Besançon), fabricant d'Equipements pour Véhicules Utilitaires (rsm.fr)

recherche
Agent commercial indépendant

pour commercialiser ses produits :
Galerie – Pupitre Extérieur et Intérieur - Marchepied arrière

Mission : mettre en place un réseau distributeur et installateur sur le territoire Suisse.

Nous contacter par mail :
rsm2@wanadoo.fr

Veste de signalisation



Offre intéressante pour les automobilistes mais également pour les promeneurs, les joggeurs ou les personnes en scooter. Cette veste de signalisation à un prix très attractif est pratique elle améliore votre sécurité et permet d'être plus visible.

Prix spécial pour un gilet de sécurité (taille unique, couleur jaune) CHF 5.-- + frais de port

Bulletin de commande à retourner à FAIR,
rue Camille-Martin 20, 1203 Genève

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NPA/Localité.....

Nombre de gilets.....

Date et signature

COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur s'est réuni le 18 mars 2009 à la fromagerie de Pringy, où il a été reçu très amicalement par le patron, M. Perret.

A 13h.30 a débuté une séance pour la mise à jour des Statuts, suite aux décisions prises lors de la dernière Assemblée des présidents, en novembre 2008. Il a fallu reprendre les articles un par un afin d'apporter les corrections nécessaires. C'était aussi l'occasion de relire complètement nos Statuts et de vérifier qu'ils sont toujours d'actualité.

A 16h.30, c'est la séance du Comité directeur que le président central, Marc Schenker, a ouverte. Après les salutations et l'acceptation du procès-verbal, M. M. Chuard présente la situation financière. De nombreux paiements ont été effectués, les intérêts hypothécaires et l'amortissement sont dus à fin mars, toutes ces opérations représentent des sommes importantes.

Rappel pour les retardataires : le service juridique n'est à disposition que pour les membres qui ont payé leur cotisation ainsi que tous les "Avantages".

M. M. Chuard présente à ses collègues, les comptes 2008. Il donne toutes les explications concernant les résultats.

En ce qui concerne la formation professionnelle, M. M. Conus informe ses collègues de la prochaine et dernière réunion de la Commission des examens sous sa forme actuelle. Des contacts seront pris avec SMC et Markom afin que la FAIR puisse rejoindre la commission qui s'occupe

actuellement de la formation.

Le cours "Apprendre à gérer l'évidence" aura lieu le 28 mars 2009. Les dernières mises au point sont faites.

Les responsables de région font part de leur activité. M. R. Burkhalter a réuni des adresses d'entreprises qui emploient des représentants et qui seront contactés par courrier. M. J.-P. Staehlin attend le retour de vacances de M. G. Vouilloz pour mettre en place le concours de pétanque et une visite d'entreprise. M. J.-C. Moy a eu un contact avec M. G. Alcaraz qui prépare une sortie pour remplacer la soirée fondue. Les membres seront tenus informés sur toutes ces futures dates de manifestations.

Le président central présente rapidement aux collègues, qui n'ont pas participé à la révision des Statuts, des changements effectués. Une copie sera remise à chacun pour d'éventuelles remarques et ensuite transmise à tous les présidents de section.

Le site internet va être modifié et réactualisé. Les remarques sont transmises à M. J.-C. Moy qui va faire les changements demandés.

En ce qui concerne les Ouches, M. M. Chuard a repris un important dossier. La réfection de la toiture. Ce travail devient urgent, si nous ne voulons pas avoir de mauvaises surprises l'hiver prochain. Il a demandé à quatre entreprises de revoir leur devis.

Plusieurs points sont encore en discussion, notamment la collaboration de la FAIR avec SMC,

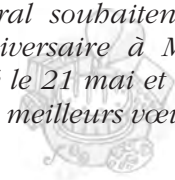
afin de pouvoir participer à la nouvelle commission des examens et d'être informé sur la nouvelle formation Markom.

La soirée du recrutement organisée par La Fribourgeoise a permis de faire le point sur l'importance de telles séances. Elles permettent l'adhésion de nouveaux membres et de faire connaître notre association FAIR.

Le président clôt la séance à 18h.55 après un après-midi de travail intense.

* * *
* *

Le Comité directeur et le secrétariat central souhaitent un très bon anniversaire à M. Michel Conus né le 21 mai et lui adressent leurs meilleurs vœux.



Visitez notre site Internet !



**site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch**

Cours

"APPRENDRE À GÉRER L'ÉVIDENCE"



Le but de la conférence n'apparaissait, au départ, pas évident !

L'animateur, M. Luc de Villards, exerce une profession très particulière et inhabituelle, il est "traqueur d'erreurs". En effet, sa passion consiste à chercher les erreurs dans les films. Par exemple, un acteur porte une montre dans un film d'époque.

Lors de son cours, il a su nous intéresser et nous captiver par sa présentation et différents jeux auxquels tous les participants ont pris part. Le but à atteindre était de nous faire comprendre que la solution est souvent beaucoup plus simple que ce que nous imaginons. De par nos habitudes et notre éducation, nous cherchons souvent des solutions compliquées, alors qu'elles sont évidentes.



Dans la vie actuelle, nous sommes pris en charge par les médias, télévision, internet, le travail, etc et nous ne nous servons plus de notre imagination. Nous oublions notre imaginaire.



Autre point important, la culture est un socle fantastique pour faire ressortir des éléments concrets. Cela nous permet d'utiliser le mot qui convient et de s'exprimer clairement.

En conclusion, il ressort de cette journée que nous pouvons interpréter les événements, les images, etc. d'une façon positive ou négative et cela ne dépend que de notre état d'esprit de l'instant.



VÉRIFICATION DES COMPTES

La vérification des comptes FAIR 2008 a eu lieu le 21 mars 2009 au secrétariat central à Genève.

Deux vérificateurs étaient présents, MM. Michel Mottaz et André Carnal. M. J.-B. Billharz, de la fiduciaire, M. M. Chuard, trésorier central et administrateur des Ouches ainsi que M. M. Schenker, président central, ont participé à cette vérification.

La vérification s'est passée dans une ambiance sereine, de nombreuses questions ont été posées et chacun a constaté avec satisfaction que le budget 2008 a été très bien respecté.



MM. Schenker, M. Mottaz, A. Carnal, J.-B. Billharz, M^{me} C. Martin



MM. Carnal, J.-B. Billharz, M^{me} C. Martin, MM. Chuard, M. Mottaz

La réunion s'est terminée par une collation et chacun a exprimé son plaisir d'avoir participé à une matinée enrichissante.



MM. Chuard, M. Schenker, M. Mottaz, A. Carnal, J.-B. Billharz

Dire "non" avec diplomatie

Lorsque vous n'êtes pas d'accord avec un client, ce n'est pas tant votre refus qui risque de le blesser, mais la manière dont vous le formulez. Quelle attitude adopter ?

✓ **Faire preuve de compréhension** : "À votre place, j'émettais certainement la même exigence." Ou bien : "Vous êtes naturellement dans votre bon droit lorsque vous réclamez les conditions les plus favorables."

✓ **Expliquer les raisons du refus**. Celles que le client admettra seront des cas de force majeure : interruptions dans la production, obstacles d'ordre juridique, impossibilités techniques, etc. En revanche, il est peu probable qu'il accepte des raisons liées à des problèmes d'organisation interne ou qu'il soit disposé à comprendre les mesures d'exception que vous consentez à d'autres clients (priorités de livraison par exemple).

✓ **Prier le client de rectifier ses exigences** : "Ne vous est-il vraiment pas possible de réviser le délai de livraison que vous exigez ?" Cela lui permettra de réajuster sa demande sans perdre de terrain dans la discussion.

✓ **Exprimer votre regret de devoir refuser**. Vous pouvez le faire en deux temps. Première étape, vous faites allusion à la probabilité du refus : "Je ferai l'impossible auprès de notre direction des ventes. Mais je crains cependant de ne pouvoir obtenir son accord." Attention cependant à ne pas aller jusqu'à faire parler des absents ! Quelques jours plus tard, vous rapportez les faits tels quels : "J'ai présenté votre demande à ma direction, mais comme je vous l'ai laissé entendre il y a trois jours au téléphone, nous ne pouvons accepter votre demande."

✓ **Poser des questions fermées**. Vous obtiendrez des réponses précises. En répondant par "oui" ou par "non", le client vous livrera une description claire de la situation et vous pourrez prendre votre décision en toute connaissance de cause. Explorez pas à pas les circonstances qui peuvent conduire à un différend. La logique qui se dégagera vous permettra de délimiter les responsabilités de chacun. Exemple :

- | | |
|---|--------|
| - Vous avez envoyé la commande le 12 ? | - Oui. |
| - Vous avez reçu la marchandise le 18 ? | - Oui. |
| - Votre personnel l'a stockée dans votre entrepôt ? | - Oui. |
| - Aucun de vos collaborateurs n'a remarqué que le plateau était fendu ? | - Non. |
| - Ils ne contrôlent donc pas la marchandise à la réception ? | |

✓ **Emettre des propositions de remplacement**. Le client exige une remise supérieure ? Proposez-lui de commander une quantité plus importante ou de procéder lui-même à l'enlèvement de la marchandise. Il souhaite l'exclusivité de la distribution ? Emettez le projet de monter une action promotionnelle financée en commun. La solution de remplacement, lorsqu'elle présente un intérêt commun, aide le client à rester dans le cœur de la négociation. La maîtrise du métier doit vous permettre de proposer ce genre de solution au pied levé.

✓ **Relativiser votre refus dans le temps**. Demandez au client de manifester la compréhension en lui rappelant votre longue et fructueuse collaboration. Soulignez votre générosité passée et mettez l'accent sur ce que votre entreprise fera bientôt pour lui : "Nous avons toujours fait ce qui était en notre pouvoir pour vous satisfaire, Monsieur Dupont, et vous le savez. Je prends en note votre demande et croyez que si nous avons une quelconque possibilité d'aller dans votre sens, nous ne manquerons pas de vous en faire part."

INFOS-SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente de juin 2009: le 4 mai 2009

GENÈVE

Président: Gabriel Alcaraz
Chemin de Bonmont 8A – 1260 Nyon
Tél. 022 361 70 52 – Fax 022 362 20 33
Natel 079 785 49 91 – E-mail: gabriel.alcaraz@tele2.ch

AGENDA 2009

- **Vendredi 23 octobre**
assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Lucien Favre, né le 5 mai

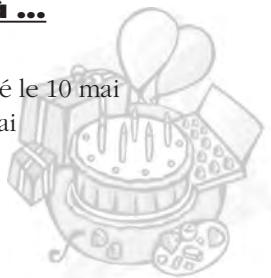
Denis Georges Antoine Baldi, né le 10 mai

Marcel Weilenmann, né le 19 mai

Claude Flueckiger, né le 24 mai

Patrick Tschui, né le 27 mai

Pierre Vallotton, né le 28 mai



LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Staehlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstaehlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: Le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

AGENDA 2009

- **Dimanche 7 juin**
pique nique des familles
- **Samedi 29 août**
sentier gourmand à Sorens
- **Samedi 31 octobre**
assemblée générale

Infos-Seniors

Au stamm du 6 mars nous nous sommes retrouvés, 6 amis seniors, à l'Union de Montagny-la-Ville. 4 personnes se sont excusées.

Nous avons essayé de préparer nos sorties, ce qui n'est pas une petite affaire, afin que cela plaise à tout le monde.

Une chose est certaine, nous n'irons pas chez Camille Bloch comme convenu, car toutes les dates sont réservées pour cette année.

Le projet d'une sortie dans le Vully remplacera la sortie de Courtelary. Il reste à en définir, la date, ce que nous ferons

au comité du 6 avril au Lavapesson où se déroulera notre dernier stamm dans cet établissement.

En suspens : la visite du musée des trains miniatures du Kaeserberg à Granges-Paccot, éventuellement avec les seniors de la Vaudoise, au mois d'octobre/novembre 2009.

Le stamm s'est terminé par la partie de Jass traditionnelle.

Je vous prie d'avoir tous une pensée pour Lucie. Ce drame qui a frappé la famille de Nicole Trezzini-Maradan. Nicole étant la maman de Lucie et la fille de notre ami décédé, Lucien Maradan. Un drame qui touche tous les anciens de la section de Fribourg, qui ont connu Nicole, à nos sorties et rallyes des familles...

Je vous invite, tous les seniors, à notre nouveau stamm au Fribourgeois à Bulle le 8 mai 2009 dès 14h.

A bientôt !

Votre retraité
Jean-Claude Robner

Et un joyeux anniversaire à ...

Alain Morel, né le 1^{er} mai

Pierre-Alain Zbinden, né le 12 mai

Paul Haas, né le 16 mai

Dominique Spagnuolo, né le 17 mai

Jean-Claude Lambert, né le 18 mai

Francine Quartenoud, née le 18 mai

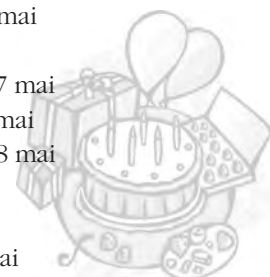
Michel Conus, né le 21 mai

Reto Gasser, né le 24 mai

Maurice Charmillot, né le 26 mai

Séraphin Renevey, né le 27 mai

Robert Wohlfender, né le 27 mai



BIEL / BIENNE

Président : Raymond Burkhalter
Case postale 1722 - 2501 Bienne
Tél. 032 341 56 01 - Natel 079 631 34 63 - Fax 032 341 80 48

Secrétaire et correspondant au journal: Le comité

Local et stamm:

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331 56 55 – Tous les vendredis, dès 17h30

AGENDA 2009

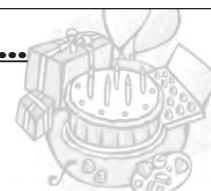
- **Sam. 16 mai - dim. 17 mai**
course surprise de la section
- **Samedi 17 octobre**
assemblée générale
- **Vendredi 12 juin**
souper filets de perches
- **Vendredi 13 nov.**
soirée fondue

Et un joyeux anniversaire à ...

Arthur Wey, né le 4 mai

Fritz Trummer, né le 30 mai

Georges Mauron, né le 31 mai





Systeme Windows XP Réparer un fichier corrompu

Internet Explorer ou Outlook Express ne fonctionnent plus correctement : cela tient peut-être à la présence d'un fichier corrompu. Windows XP intègre un vérificateur de fichiers système (l'outil SFC) permettant de vérifier que tous les fichiers système sont intacts et dans leur version originale. Si un fichier est abîmé ou manquant, vous pourrez alors le réparer à partir de votre CD d'installation de Windows XP. Pour lancer cette vérification, fermez tous vos logiciels ouverts, y compris ceux fonctionnant en tâche de fond, comme l'antivirus.

Cliquez sur le bouton Démarrer, Exécuter. Dans le champ Ouvrir, saisissez la commande sfc/scannow, puis cliquez sur Ouvrir. La fenêtre de dialogue Protection de fichiers Windows s'ouvre alors, et l'analyse de vos fichiers système débute. Si le logiciel constate une anomalie, il vous en avertit par un message.

Insérez alors le CD de Windows XP dans votre lecteur, puis cliquez sur le bouton Recommencer pour restaurer les fichiers dans leur version originale.

Le clavier-toilettes Nouveau fléau des bureaux

Après avoir lu ces quelques lignes vous ne vous rongerez plus les ongles en travaillant ou en jouant sur votre ordinateur. D'après une étude scientifique britannique, menée sur des claviers d'ordinateurs représentatifs de nos bureaux, cet indispensable outil serait plus sale que nos sièges de toilettes.

Un scientifique a passé plus de 30 claviers au microscope et en a conclu que le nombre de bactéries serait supérieur à la plupart des cabinets de toilettes. Certaines ayant même le potentiel de nous rendre malade de manière sévère.

Sur les 30 claviers, cinq étaient tellement sales que le scientifique a demandé leur retrait immédiat. L'un d'eux représentait des taux de bactéries jusqu'à 150 fois plus élevé que le taux acceptable en terme d'hygiène. En cause, deux comportements concomitants : le manque d'hygiène élémentaire (ne pas se laver les mains après un passage aux toilettes) et le fait de manger en travaillant. Les bactéries adorent ce cocktail...

Ajoutons à cela un environnement chaud et un nettoyage au mieux une fois par mois de son clavier, il n'en faut pas plus pour rendre son clavier plus sale qu'un siège de toilettes...

*L'Officiel du Net
Juin/Juillet 2008*

LA VAUDOISE

Président: Philippe Reymond
Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36
Fax 021 861 35 58
Correspondant au journal: Samuel Duvanel

AGENDA 2009

- **Jeudi 22 octobre**
assemblée générale

Compte-rendu de la sortie du 27 mars

La visite du Moulin à huiles prévue a dû être reportée au dernier moment. L'organisateur Sylvestre Blardone a tout de suite trouvé une parade et nous a fait découvrir la nouvelle usine d'incinération des ordures, le TRIDEL à Lausanne, où nous fûmes cordialement reçus par M. Armand Claus. On ne pouvait trouver meilleur guide, vu sa longue expérience dans l'entreprise.

C'est ainsi que nous avons parcouru ce nouveau complexe d'avant-garde, permettant non seulement de détruire les déchets, mais d'en récupérer la chaleur et l'électricité, servant à faire fonctionner l'usine et à fournir le surplus pour alimenter le CHUV entre autres. Notons tout d'abord le tunnel ferroviaire, long de près de 4 km, permettant d'acheminer les ordures de Lausanne et d'une partie du canton depuis Malley, déchargeant ainsi le trafic des camions en ville, en supprimant les nuisances. Deux fours d'une puissance totale de 80 MW permettent l'incinération de 160'000 tonnes de déchets par année. Le lavage des fumées performant protège efficacement l'environnement.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette réalisation ingénieuse et écologique dont Lausanne peut être fière. Cette visite combien intéressante a surpris plus d'un participant. Merci à TRIDEL de nous avoir ouvert ses portes.

Programme des prochaines sorties

Jeudi 28 mai : Visite du Moulin à huiles de Sévery, selon détails déjà reçus en mars.

Jeudi 25 juin : Promenade champêtre dans le Gros-de-Vaud et petite visite du « Sentier nature » à Thierrens. Pas de soucis pour les non marcheurs qui pourront flâner à une terrasse ou jouer aux cartes.

D'ores et déjà nous vous prions de réserver le **vendredi 18 septembre**, où nous ferons une escapade à Bulle, retrouver nos amis Seniors fribourgeois pour admirer de « la Chia », la verte Gruyère. Les détails vous seront donnés ultérieurement.

Comme vous le constatez, nous profitons de la belle saison pour sortir de ville et nous vous espérons nombreux aux excursions que nous organisons pour votre bien-être.

A bientôt donc !

Amitiés,

Sami

Et un joyeux anniversaire à ...

Georges Siegfried, né le 3 mai
Serge Agier, né le 14 mai
Jean-Daniel Chapuis, né le 21 mai
Edouard Lauraux, né le 29 mai



V A L A I S

Président: Gaston Vouilloz
Case postale 218 – 1820 Montreux
Natel 079 622 02 36
E-mail: gaston.v@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm:

Monthey: Rest. du Pont du Rhône –
Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

AGENDA 2009

- **Dimanche 21 juin**
sortie des familles
- **Vendredi 16 octobre**
assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Paolo Alberti, né le 4 mai
Fernand Jacquier, né le 17 mai
Guy-Albert Marclay, né le 20 mai



N E U C H Â T E L

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean-Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

AGENDA 2009

- **Samedi 20 juin**
pique-nique
- **Vendredi 23 octobre**
assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Fulbert Suter, né le 12 mai
Anselme Clerc, né le 24 mai



LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Président Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal:

Yves Uldry – Tél. privé 032 841 63 90

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2009

● **Jeudi 25 juin**

à 11h30, comité au chalet des lutteurs au Locle

● **Jeudi 15 octobre**

à 20h00, 104^e Assemblée générale,
au restaurant du Grand-Pont

Comité: Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds,
réunion le dernier jeudi du mois à **14h00**.



Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins !

Sans gêne et sécurité : le bon usage du giratoire

De nombreux usagers ne prennent plus la peine d'utiliser leur clignotant dans un giratoire.

Il est pourtant obligatoire.

Rappel des règles de base.

Le giratoire, il convient de le rappeler, est un moyen efficace de permettre un écoulement du trafic aux intersections. Il remplace les feux rouges et contribue à la fluidité du débit des véhicules. Sur le plan de la sécurité, il ne pose pas de problème particulier, sauf aux deux-roues qui ont parfois de la peine à être considérés comme des usagers au même titre que tous les autres ! Les froissements de tôle sont dus au non-respect de règles pourtant simples.

Indicateur

A l'abord d'un giratoire, vous n'êtes pas obligé de mettre votre indicateur de direction pour indiquer où vous avez l'intention d'aller. Par contre, il est utile de rappeler que le clignoteur à droite est toujours obligatoire pour manifester votre intention de quitter le giratoire. Une contrainte qui semble échapper à nombre d'automobilistes. Un sujet d'agacement aussi, quand vous attendez, sachant que vous devez accorder la priorité à gauche et que l'automobiliste tourne juste

avant l'endroit où vous êtes sans avoir respecté la loi. Pour favoriser un trafic fluide et augmenter le respect entre tous ceux qui utilisent la chaussée, il est recommandé d'aller plus loin. Quand vous arrivez, manifestez votre intention à ce moment déjà. Si par exemple vous allez tourner à gauche (à 9 heures comme on dit en langage militaire), faites-le savoir. Continuez pendant que vous empruntez ce "carrousel" et n'oubliez pas de remettre l'indicateur à droite au moment où vous allez prendre la sortie.

Deux pistes

Que faire s'il y a deux pistes ? Ne prenez celle de gauche que si vous faites les trois-quarts du tour. Il n'est pas question de l'utiliser comme une voie de dépassement ! Si vous êtes sur la piste de gauche, que vous voulez sortir et qu'une voiture est à votre droite, laissez-la passer. Une recommandation qui est encore plus importante s'il s'agit d'un cycliste ou d'un scooter. Sachez également que la bicyclette qui n'est pas bien rangée à droite n'a aucune obligation, au milieu de la chaussée elle n'est pas en infraction... alors ayez quelques secondes de patience. En règle générale, couper la route à quelqu'un est une source potentielle de danger.

Une attitude que l'on observe trop souvent, comme si "chipier une place" dans le trafic faisait

gagner du temps. Quelques centaines de mètres plus tard, où se trouve le malin qui a cru bon de forcer le passage ? De combien de secondes a-t-il raccourci son temps de trajet ?

Quand il y a deux pistes parallèles, c'est comme partout dans la circulation, vous avez l'obligation d'indiquer votre intention et vous perdez la priorité en changeant de voie.

Pièges

Faites attention aux pièges. Les aménagements se sont singulièrement compliqués au cours des années. Bien des passages protégés pour les piétons sont disposés aux abords immédiats des giratoires. Ayez l'œil qui anticipe afin de ne pas être surpris. Soyez également prudents quand des feux sont installés, un moment d'inattention et vous risquez de ne pas respecter la signalisation.

La règle la plus importante est de vous mettre, une fois, à la place des autres. Ils ne sont pas devins, ils ne sont pas non plus des concurrents sur la route. Anticipez, ayez du respect et si vous n'êtes pas payé en retour, apprenez à sourire de l'attitude sans gêne des autres car l'agressivité n'est jamais bonne conseillère.

Gil Egger
Info TCS - Déc. 08

Carnet de route...



Pour faire suite au précédent voyage en Chine, en 1990, dans le cadre de son travail, Monsieur M. Giaucque nous relate son voyage effectué en 1992.

Suite et fin

En moins de 5 minutes la presse d'usine est déjà là. Les drapeaux rouges, une fois à étoiles et une fois avec la croix blanche, ne manquent pas à la cérémonie.

Il s'ensuit une courte pause avec souper et nous procédons enfin à l'homologation. Il est 23h30, nous devons interrompre notre session pour arriver à l'hôtel avant fermeture des portes.

Durant la nuit, le contrat est écrit, y compris toutes les spécifications qui seront recopiées. C'est le même scénario que 18 mois auparavant à Hangzhou. Chapeau aux secrétaires de Wenling. Elles se sont débattues avec beaucoup de papier, mais doivent travailler avec des moyens mal appropriés.

Le jour du départ, la tension monte chez nos hôtes et chez nous. La raison : nous ne devons pas manquer un seul avion de la semaine. La danse des signatures est à son comble alors que dehors nos voitures nous attendent. La dernière signature apposée, nous faisons nos adieux en vitesse. Brigitte et Gallen rêvent d'un voyage en Suisse. L'heure du départ est pour eux particulièrement émouvante. Ils ont été notre meilleure aide à Wenling. Brigitte est traductrice et Gallen responsable de l'entretien de la machine.

Nos voitures se faufilent dans la foule. Nos chauffeurs klaxonnent, roulent à gauche... pourvu qu'on avance. Nous sommes à nouveau sur un vilain chemin. Nous avons besoin de 2 heures pour arriver à l'aérodrome militaire. Mais que voilà ? La route est barrée ! Le détour fait partie de l'expédition. Nous traversons des villages misérables à nos yeux. Les WC ouverts sont juste au bord du chemin "poussiéreux". Ici, la vie intime est publique. A quelques mètres une "boucherie ouverte", la viande est suspendue à des fils de fer au bord du chemin. Nos chauffeurs accélèrent. Nous laissons un nuage de poussière derrière nous.

Le prochain village ressemble à une démolition. Des moteurs et machines sont démontés à même la rue. Toute la population semble affectée à ce travail. On dévisse, coupe au chalumeau. Nous retrouvons enfin la route principale, elle est bétonnée. Mais nous sommes toujours dans le comté de Wenling !

Nous arrivons à Huangyen, ralentissement puis arrêt à la croisée de quatre routes. Un concert de klaxons nous assourdit. Ça palabre, nos chauffeurs dépassent où ils peuvent, à gauche, à droite. Un policier essaie de régler le trafic. Nos chauffeurs s'adressent à lui, expliquent notre situation et obtiennent... le passage. Nous repartons en hâte. L'aérodrome est en vue. La garde d'entrée nous arrête, nous devons même reculer de 2 mètres - nous avons trop avancé !

Après présentation de notre autorisation d'entrée sur l'aire de l'aérodrome, nous pouvons continuer. Le bâtiment est une baraque en béton. Comme ailleurs, l'hygiène fait défaut. Soudain, notre avion acheté à British Aerospace atterrit. Les formalités d'usages faites, nous montons à bord.

Tous les sièges sont occupés. Bien serrés, nous arrivons à Shanghai après une heure de vol. Il n'est encore pas certain que nous obtiendrons une correspondance de Shanghai à Hong-Kong.

Julia se renseigne. Beat a une urgente envie de cigarette. Nous sommes devant l'aéroport de Shanghai, Beat jette son mégot... l'amende est en vue... une femme s'avance avec une quittance préimprimée. Personne ne réagit. La femme insiste durant plusieurs minutes pour "vendre" son amende. Finalement M. Zhang intervient... la femme s'éloigne.

Julia est de retour avec des confirmations de vol pour Pékin, pour elle et M. Zhang et les nôtres pour Hong-Kong. La chance est avec nous. Nous quitterons Shanghai dans 45 min. avec "China Eastern". Nous courons à l'enregistrement international et prenons congé en vitesse de Julia et M. Zhang. "China Eastern" accepte nos billets de "Dragon Air".

Après 2 heures de vol, nous atterrissons à Hong-Kong, baignée par la lumière des réclames annonçant Noël et l'An 1993. Nous avons laissé la "jungle" derrière nous.



Avantages pour les membres actifs

ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE

CAP Assurance protection juridique circulation: Prix spécial FAIR individuelle: CHF 85.-/Famille CHF 90.-

CAP Assurance protection juridique complète (privée et circulation):

Prix spécial FAIR individuelle: CHF 170.- / famille CHF 180.-

● APPAREILS MÉNAGERS

VOLTEC SA – Bussigny
Appareils ménagers
Tél. 021 706 26 30 – Fax 021 706 26 27
Réduction entre 15 % et 28 %

● AUTOMOBILES - MOTOS - ESSENCE - PNEUS - ACCESSOIRES

VOLVO
Rabais: 5 % sur prix net – Contacter exclusivement notre secrétariat central
FIAT - ALFA ROMEO - LANCIA
Rabais selon modèle.
MANUCO SA
Echappements - Batteries - Freins - Pneus
100, rue de Genève – 1004 Lausanne
Tél. 021 625 37 67 – Fax 021 624 63 52
Rabais de 30 à 50 % selon les articles.
PNEUS DOMINIQUE – Prilly
Tél. 021 625 72 22 – Réduction importante
EUROPCAR
Rabais de 30% sur les tarifs. Dans n'importe quelle agence.

ESSO accorde une réduction de 2,5cts par litre.

HONDA AUTOMOBILES Fribourg
Offre des conditions spéciales.
2% – voir sur site.

RODUIT PNEUS accorde une réduction
1920 Martigny – tél. 027 722 17 83
oroduit.pneu@premio.ch

● MODE

JP Mode
Grand Rue 61 – 1180 Rolle
Confection homme
10% de rabais sur présentation carte de membre.

● BUREAUTIQUE

GABRIEL ALCARAZ
Bureau mondial Suisse romande
8A ch de Bonmont -1260 Nyon
Action spéciale pour les membres FAIR
20% rabais sur les fournitures informatiques.
Natel 079 785 49 91

JMB Diffusion
Consommables et fournitures en bureautique
Croix-Fédérale 38 – Case postale 2118
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 28 27 – Fax 032 968 23 79
Tarif préférentiel

● CARTES DE CRÉDIT

BANK CARD CENTER
Profitez doublement: La carte VISA et la MasterCard gratuites la 1^{ère} année!
Ensuite Fr. 50.- par carte, carte supplémentaire idem. Demandez la documentation au secrétariat central.

CARTE VISA-GOLD

Tarif préférentiel au prix annuel de Fr. 120.- (au lieu de Fr. 190.-) et sans finance d'entrée (prix Fr. 150.-). La carte supplémentaire est à Fr. 100.-

● DIVERS

JUBIN CARD
Divers avantages, restaurants, essence, etc...

GROUPE MUTUEL
offre des conditions intéressantes sur l'assurance complémentaire pour les membres FAIR et leur famille.
Renseignements au secrétariat central
Tél. 022/796 07 11

● ÉDITIONS DE LIVRES ET LIBRAIRIES

EDITIONS À LA CARTE SA
Place de la Gare 4 – 3960 Sierre
Tél. 027/451 24 28 – Portable 078/615 07 54
Mail: editions@edcarte.ch
10% de rabais sur l'impression et l'achat de livres sur présentation de la carte de membre

● ÉDITIONS DE LIVRES PROFESSIONNELS

TIMES SYSTEM
accorde aux membres de la FAIR, un rabais de 20% sur les recharges annuelles.
Le rabais sera déduit sur les prix de vente actuels et les frais de port sont en plus.

● IMPRIMERIE

IMPRIMERIE CALLIGRAPHY.CH SA
Place de la Gare 6 – 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 – Portable 078/615 07 54
Mail: g.prats@calligraphy.ch
10% de rabais sur tous les imprimés sur présentation de la carte de membre

● INFORMATIQUE

OPTIGEST.COM offre aux membres de la FAIR une remise de 15% sur son logiciel informatique de gestion d'adresses, contacts et marketing direct Gestdata.
Ch. des Jonchères 1 – Case postale 215
2022 Bevaix – tél. 032 846 33 90
+ fax 032 846 33 91 – www.optigest.com

● LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO

LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO DE CHAILLY
4, avenue de Chailly – 1012 Lausanne
Tél. 021 652 16 11
Remise de 14,5% sur lunetterie
Remise de 10% sur optique et photo

● RENSEIGNEMENTS

ACI INVESTIGATIONS
Renseignements privés et économiques
Case postale 248 – 1870 Monthey
Tél. 024 471 64 18 – 079 214 53 16
Rabais de 15%

● ALIMENTATION

MASSIMO CERUTTI S.A.
escompte de 10% sur l'achat des produits alimentaires du café, food et des machines à café.

● HÔTELS - RESTAURANTS

LE RELAIS DU PETIT BOURG
Route du Simplon – 1957 Ardon
Réduction 10% sur les chambres

NOVOTEL BUSSIGNY-LAUSANNE
Tél. 021 701 28 71 – Fax 021 702 29 02
Réduction sur présentation de la carte FAIR

HÔTEL CHAVANNES-DE-BOGIS
Sortie autoroute Coppet
Tél. 022 960 81 81 – Fax 022 960 81 82
Prix spécial FAIR

HÔTEL BELLERIVE – Lausanne
Tél. 021 616 44 44 – Réduction 10 %

HÔTEL DE L'ARDÈVE – Ovronnaz
Tél. 027 305 25 25 – Fax 027 305 25 26
Réduction 10 % sur les chambres

HÔTEL EUROPA – Sion – Rue de l'Envol 19
Tél. 027 322 24 23 – Fax 027 322 25 35

HÔTEL DES MOSAÏQUES – Orbe
Tél. 024 441 62 61 – Fax 024 441 15 14
Réduction 20 %

ACCOR
Rabais sur les réservations d'hôtels pour les membres FAIR. Pour la réservation :
www.accorhotels.com/corporate
Code : SCP176567 - Contrat N° 5000

● PEINTURES - PAPIERS PEINTS

J.-P. GERDIL
Gypserie / Peinture / Papiers peints
Ch. du Vieux-Puits 24 – 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 078 793 54 32 – Fax 022 794 36 74
Rabais 10 % pour les membres

Quelles sont mes faiblesses ?

Voici une liste de fautes les plus couramment commises en matière de vente. Complétez-la s'il y a lieu. Après chaque tournée et pour chaque client, cochez vos erreurs. Vous constaterez que les croix se retrouvent toujours aux mêmes endroits. Ce sont ces fautes-là qui ne pardonnent pas. Attaquez-vous y en premier !

	Oui	Non
• Négociation avec le mauvais interlocuteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Connaissance insuffisante du client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Manque d'assurance et de détermination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Présentation ennuyeuse ou compliquée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Connaissance insuffisante du produit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Insistance excessive sur les qualités du produit (trop d'énumération)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Pas de mise en évidence de l'intérêt essentiel pour le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Monopolisation de la parole, manque d'écoute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Remarques négatives sur le produit ou vexantes pour le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prise en compte insuffisante des objections du client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Confusion entre les vraies objections et les prétextes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Mauvaise gestion des tentatives d'interruption du client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Absence de preuves (démonstrations, tests, photos, certificats, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Abandon prématuré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Pas de sollicitation de la commande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prise de congé sans avoir posé de jalons pour la prochaine fois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FVI

Petite psychologie de l'espace

En théorie, les interlocuteurs qui se placent...

- ✓ directement devant vous, sont acquis à votre cause.
- ✓ sur les côtés, sont des sceptiques qu'il vous faudra convaincre.
- ✓ en arrière, sont des opposants - pas nécessairement hostiles - mais prompts à la critique

Edition Pratique

Visitez notre
site Internet !



site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch



Conseil juridique

Vacances d'entreprise

270. On peut envisager ici trois hypothèses :

- 1) Une période de vacances d'entreprise peut être expressément fixée dans le contrat de travail ou la convention collective (par exemple : fermeture annuelle du 1^{er} au 14 août ou du dernier jour habituellement travaillé précédant Noël au premier jour ouvrable suivant la Saint-Sylvestre);
- 2) Il se peut aussi que le contrat ou la convention collective mentionne simplement le principe des vacances d'entreprise, leur durée et les dates exactes étant toutefois communiquées ou négociées au début de chaque exercice-vacances (par exemple : des vacances d'entreprise seront imposées chaque année, les dates exactes de fermeture étant communiquées par la direction au début de chaque exercice-vacances);
- 3) Enfin, bien que rien n'ait été prévu dans le contrat, l'employeur peut fixer unilatéralement la date de fermeture de l'entreprise, à condition toutefois d'observer un délai de préavis d'au moins trois mois²⁸². Il peut alors donner ce préavis a) au début de l'exercice-vacances ou b) au cours seulement de celui-ci.

271. Dans les deux premières hypothèses, le contrat conclu prévoit expressément les vacances d'entreprise, les dates étant fixées dans le contrat ou communiquées chaque année. Dès lors, on peut attendre du salarié qu'il gère son capital-vacances de manière à disposer d'un solde correspondant à la durée de la fermeture de l'entreprise à venir. En demandant à bénéficier d'ores et déjà de vacances, sans tenir suffisamment compte des vacances d'entreprise à venir, le salarié consent implicitement à l'anticipation sur son droit aux vacances de l'exercice suivant. L'anticipation permet de maintenir un droit au salaire pour les heures non travaillées du fait de la fermeture de l'entreprise, lorsqu'il n'existe pas ou pas assez d'heures supplémentaires à compenser. Lorsque les rapports de travail sont résiliés avant que le salarié ait acquis un nombre de

jours de vacances suffisant pour compenser ceux pris par anticipation, se pose alors la question du remboursement, en espèces, des vacances prises en trop. Une partie de la doctrine estime que l'employeur qui impose la date des vacances d'entreprise ne peut demander le remboursement des jours de vacances pris en trop en cas de résiliation des rapports de travail²⁸³. Nous sommes d'avis que ce point de vue ne vaut pas lorsque les vacances d'entreprise sont prévues dans le contrat ou la convention collective. Dans la mesure où, à teneur de l'accord conclu, le salarié sait que des vacances d'entreprise vont intervenir durant chaque exercice-vacances, on doit admettre qu'il consent implicitement au remboursement des jours pris en trop. En effet, ce ne sont pas les vacances d'entreprise, mais les autres périodes de vacances qui peuvent rendre nécessaires une anticipation sur le droit de l'exercice suivant²⁸⁴. Le remboursement s'opérera par voie de compensation, dans les limites prescrites par l'art. 323b al. 2 CO (respect de la part insaisissable du salaire), à moins qu'un travail compensatoire, régi par l'art. 11 LTr, ne puisse être accompli ou que l'excédent de vacances ne vienne compenser des heures supplémentaires.

272. Dans la troisième hypothèse, les vacances d'entreprise sont imposées unilatéralement par l'employeur. Si l'employeur annonce au début de l'exercice-vacances que des vacances d'entreprise interviendront dans plusieurs mois (préavis donné en janvier pour une fermeture de quinze jours en juillet ou en fin d'année, par exemple), les salariés n'ont aucune peine à gérer leur capital-vacances, de sorte que tout se passe comme dans les deux hypothèses précédentes. En revanche, si l'employeur tarde à prendre sa décision et ne donne qu'un préavis de trois mois au cours de l'exercice-vacances, il se peut que des salariés aient déjà largement entamé, voire épuisé leur capital-vacances de l'exercice en cours. Ils doivent certes consentir à l'anticipation, mais lorsque les rapports de travail sont résiliés, la solution diffère alors de celle qui prévaut dans les autres cas envisagés ci-avant. En effet, si l'employeur

résilie le contrat sans disposer d'un motif justifié imputable au salarié (art. 340c al. 2 CO par analogie)²⁸⁵, il ne peut demander le remboursement des jours de vacances pris en trop, dans la mesure où ce sont ici les vacances d'entreprise qui rendent nécessaires l'anticipation sur le droit aux vacances de l'exercice suivant et non les jours de vacances pris en marge de celles-ci. Il paraît donc logique que l'employeur assume le manque à gagner qui pourrait subsister après compensation d'heures supplémentaires ou exécution d'un travail compensatoire, régi par l'art. 11 LTr.

273. Ces développements (hypothèses 1 à 3) valent aussi pour le collaborateur entré au service de l'employeur il y a peu et qui n'a pas encore acquis, au moment des vacances d'entreprise, un nombre de jours de vacances correspondant au moins à la durée de celles-ci.

Vacances forcées

274. Les vacances forcées sont celles que l'employeur impose unilatéralement aux travailleurs et à très brève échéance, afin de faire face à une situation non seulement exceptionnelle, mais surtout imprévisible, qui est de nature à compromettre la survie de l'entreprise (par exemple, boycott des produits entraînant une brutale chute du volume de travail), en entrave sérieusement le fonctionnement (fermeture temporaire consécutive à un incendie ou à un dégât d'eau nécessitant une remise en état des locaux) ou compromet la sécurité des travailleurs (injonction immédiate d'une mise en conformité avec les normes de sécurité imposant la fermeture temporaire de l'entreprise). Dans ces circonstances, les salariés doivent accepter de prendre des vacances forcées, y compris lorsqu'il en résulte une anticipation sur le droit aux vacances de l'exercice suivant. Il en découle qu'un collaborateur dont les rapports de travail prennent fin peut se retrouver avec un solde de vacances négatif du fait des vacances forcées. Il incombe à l'employeur d'en supporter les conséquences, en ce sens qu'il ne peut alors exiger la restitution de l'excédent en espèces. Il paraît en effet légitime d'admettre que le salarié dont le contrat prend fin n'ait pas à supporter les conséquences de circonstances exceptionnelles survenant en la personne de l'employeur qui, si des vacances forcées n'étaient imposées, lui auraient de toute manière permis de conserver son droit au salaire, en vertu des règles sur la demeure de l'employeur (art. 324 CO). Le salarié devra toutefois accepter de contribuer à la réduction du dommage, en mettant à profit les jours de vacances forcées excédant son droit aux vacances pour compenser un solde d'heures supplémentaires (art. 324 al. 2 CO)²⁸⁶. Il n'aura en revanche pas à accepter l'exécution d'un travail compensatoire ultérieur.

Ponts

275. Il se peut que l'entreprise soit fermée entre certains jours fériés, par exemple entre Noël et Nouvel An ou le vendredi qui suit la fête de l'Ascension. Ces jours peuvent être offerts par l'employeur, sans contrepartie, ou faire l'objet d'un travail compensatoire fourni par anticipation, à raison de quelques minutes de travail en plus par jour

durant une certaine période.

276. Lorsque ces jours sont offerts par l'employeur, le salarié qui ne peut en bénéficier, en raison d'un empêchement non fautif de travailler, ne peut prétendre à un congé compensatoire. S'il est en vacances au moment de la survenance du pont les jours correspondants ne seront pas déduits de son capital-vacances.

277. Lorsque ces jours font l'objet d'un travail compensatoire fourni par anticipation, mais que le travailleur ne peut bénéficier du pont, parce qu'il est victime d'un empêchement non fautif de travailler²⁸⁷ ou parce que son contrat prend fin avant, le temps de travail compensatoire fourni par anticipation doit être rémunéré, mais au taux normal. Il ne s'agit en effet pas d'heures de travail supplémentaires. Le salarié ne pourra pas non plus prétendre, en lieu et place, à un jour de congé compensatoire à un autre moment²⁸⁸. S'il est en vacances au moment de la survenance du pont les jours correspondants ne seront pas déduits de son capital-vacances.

²⁸² Lorsqu'une période de vacances d'entreprise coïncide avec un empêchement non fautif de travailler, il va de soi que les jours de vacances correspondants ne peuvent être déduits du droit aux vacances du salarié concerné.

²⁸³ R. Wyler, p. 269; E. Cerrotini, p. 328; Ch. Brunner, J.-M. Bühler, J. B. Waeber, Ch. Bruchez, N4 ad art. 329c CO, p. 170.

²⁸⁴ Ce point de vue est d'ailleurs conforme à celui retenu par les parties signataires de la convention collective de travail genevoise des métiers du bâtiment (second œuvre) du 27 janvier 2003, dont le champ d'application a été étendu à compter du 1er février 2007 et dont l'article 18 stipule : une semaine de vacances doit obligatoirement être prise en fin d'année, durant la fermeture des chantiers. Le travailleur ainsi empêché de travailler et qui n'a pas droit aux indemnités de vacances correspondantes, ou qui n'a droit qu'à une partie des indemnités, ne peut prétendre à aucun dédommagement pour les heures non travaillées de ce fait (ch. 1). Le nombre de jours de vacances auquel le travailleur a droit le reste de l'année correspond au total de ses vacances annuelles, moins les jours de vacances indemnisés pris en fin d'année (ch. 4). A noter que la convention impose à l'employeur d'attirer l'attention du salarié sur ces clauses lors de l'engagement (art. 18 ch. 4).

²⁸⁵ La même solution s'impose lorsque le salarié résilie le contrat en raison d'un motif justifié imputable à l'employeur.

²⁸⁶ Voir N 244

²⁸⁷ Cette solution est conforme au principe exprimé à l'art. 324a CO. Il n'incombe en effet pas au salarié d'effectuer un travail compensatoire lorsqu'il est victime d'un empêchement non fautif de travailler pour une cause inhérente à sa personne au sens de cette disposition.

²⁸⁸ Dans le même sens, Ch. Brunner, J.-M. Bühler, J.-B. Waeber, Ch. Bruchez, N 2 ad art. 329a CO, p.62.

Philippe Carruzzo,
avocat à Genève

*Extrait de "La rémunération du travailleur
et le remboursement des frais"*